

CAHORS le 20/06/2011

Maître Françoise LE JEUNE - CERNA

Le Barry Haut
46230 LALBENQUE

Référence Rapport : FAURE 1351 20.06.11
Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien :

Cardaillac
46230 VAYLATS

Type de bien : ensemble immobilier

Date de la mission : 20/06/2011

Maître ,

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Eric SOULIE , atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Eric SOULIE
Cabinet SOULIE

